

# HEDIOS

## RENDEMENT 2

**En exclusivité sur [hedios-vie.com](http://hedios-vie.com)**

Enveloppe limitée<sup>1</sup> - Souscription avant le 9 juillet 2010

**👉 3 opportunités de sorties gagnantes :**

- **20 %** de gain dès la deuxième année, si l'Euro Stoxx 50<sup>®</sup> s'apprécie sur 2 ans<sup>2</sup>,  
ou
- **40 %** de gain dès la quatrième année, si l'Euro Stoxx 50<sup>®</sup> s'apprécie sur 4 ans<sup>2</sup>,  
ou
- **60 %** de gain la sixième année, si l'Euro Stoxx 50<sup>®</sup> s'apprécie sur 6 ans<sup>2</sup>.

**👉 Une protection du capital à 6 ans, si l'indice n'a pas baissé de plus de 40 %<sup>2</sup>.**

**Instrument financier  
non garanti en capital à l'échéance**

### **SUPPORT REPRESENTATIF D'UNE UNITE DE COMPTE DES CONTRATS HEDIOS VIE & HEDIOS CAPITALISATION**

Hedios Vie, contrat individuel d'assurance sur la vie, Hedios Capitalisation, contrat de capitalisation, sont des contrats souscrits auprès d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie au capital de 186.793.560 €, entreprise régie par le Code des Assurances, et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 Paris, en sa qualité de courtier d'assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 142).

1. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Rendement 2 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 9 juillet 2010.

2. Par rapport à sa date d'évaluation initiale (arrêtée au 23 juillet 2010).

# Fonctionnement

Hedios Rendement 2 est un instrument financier (de type EMTN), d'une durée maximale de 6 ans, accessible uniquement dans le cadre des contrats Hedios Vie ou Hedios Capitalisation et dont la valeur de remboursement dépend de la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, indice représentatif des 50 plus grandes valeurs de la Zone Euro.

**Ce produit est émis par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Financial Solutions, la banque d'investissement du groupe Crédit Agricole qui bénéficie d'une notation AA.**

OBJECTIFS

- Bénéficier d'un gain de 20 % tous les deux ans lorsque l'indice s'apprécie<sup>1</sup>.
- Protéger son capital à l'échéance, jusqu'à 40 % de baisse de l'indice<sup>1</sup> Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.

- A l'issue de l'année 2, de l'année 4 ou de l'année 6, à la date d'évaluation, si la performance<sup>1</sup> de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est **positive ou nulle**, le mécanisme de **remboursement** est activé et le souscripteur reçoit :

100 % du capital initial  
+  
un gain<sup>2</sup> de 10 % pour chaque année écoulée

| Année d'activation                         | Année 2      | Année 4         | Année 6         |
|--|--------------|-----------------|-----------------|
| <b>Valeur de remboursement<sup>2</sup></b> | <b>120 %</b> | <b>ou 140 %</b> | <b>ou 160 %</b> |

- Si ce mécanisme de remboursement est activé, l'intégralité du montant est versée sur l'un des fonds Euro des contrats Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.

- A l'issue de l'année 6, si le mécanisme de remboursement avec gain n'a pas été activé, on observe la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> et la valeur de Hedios Rendement 2 est retenue à hauteur de :

**Scénario 1**

Si la baisse de l'indice est inférieure ou égale à 40 %

**= 100 % du Capital initial**  
Capital Garanti

**Scénario 2**

Si la baisse de l'indice est supérieure à 40 %

**= Valeur<sup>3</sup> finale de l'indice**  
Perte en capital<sup>4</sup> (à hauteur de la baisse de l'indice)

- A l'issue de la 6<sup>ème</sup> année, la valeur retenue est versée sur l'un des fonds Euro des contrats Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.

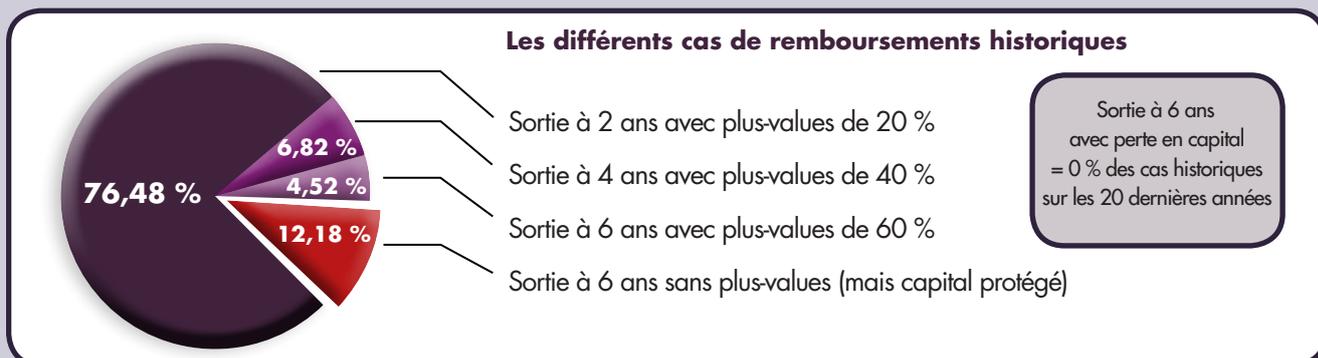
MÉCANISME DU PRODUIT

## Simulations

### Résultat des simulations historiques sur 20 ans

Les simulations historiques réalisées sur une période de 20 ans (du 23 avril 1990 au 22 avril 2010) font ressortir un **remboursement avec plus-values en année 2, 4, ou 6 dans 87,82 % des cas et aucune situation de perte en capital. Les résultats passés ne préjugent en rien des résultats futurs.**

HISTORIQUE



1. Par rapport à sa date d'évaluation initiale (arrêtée au 23 juillet 2010).

2. Hors fiscalité applicable et hors frais liés aux contrats d'assurance vie Hedios Vie ou de capitalisation Hedios Capitalisation.

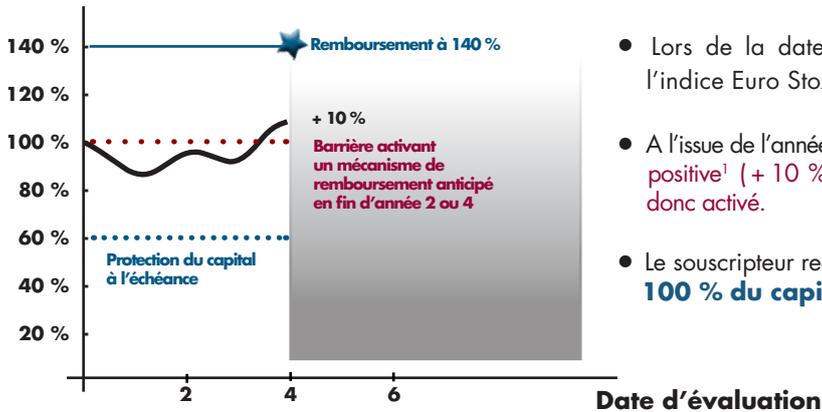
3. La valeur de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> à l'issue de la 6<sup>ème</sup> année est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

4. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

# Illustrations

## Scénario de marché haussier sur 4 ans Remboursement anticipé du support avec un gain de 40 %

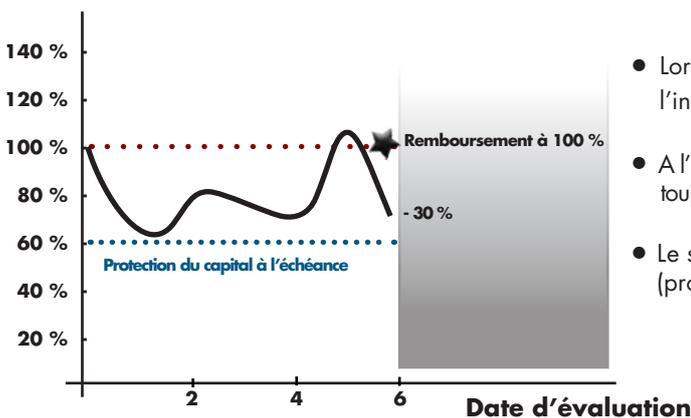
### Indice sous-jacent



- Lors de la date d'évaluation à 2 ans, la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est **négative**<sup>1</sup>.
- A l'issue de l'année 4, la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est **positive**<sup>1</sup> (+ 10 %), le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.
- Le souscripteur reçoit alors : **100 % du capital initial + un gain de 40 %.**

## Scénario de marché baissier sur les années 2, 4, 6 Activation de la protection du capital à l'échéance

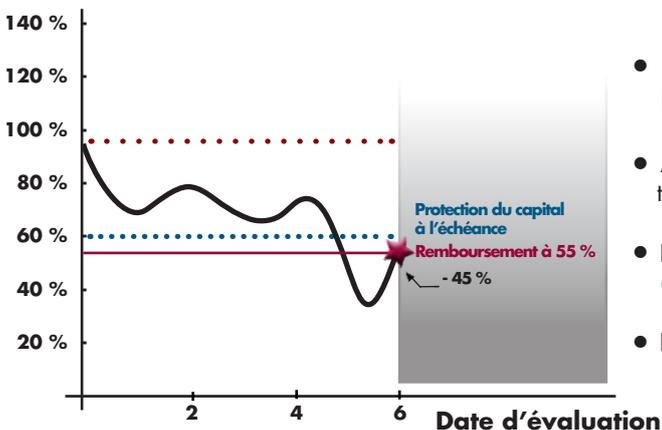
### Indice sous-jacent



- Lors des dates d'évaluation à 2 et 4 ans, les performances de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> sont **négatives**<sup>1</sup>.
- A l'issue de l'année 6, la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est toujours **négative**<sup>1</sup> (- 30 %).
- Le souscripteur reçoit alors **100 % de son capital initial** (protection du capital).

## Scénario de marché fortement baissier Perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice<sup>1</sup>

### Indice sous-jacent



- Lors des dates d'évaluation à 2 et 4 ans, les performances de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> sont **négatives**<sup>1</sup>.
- A l'issue de l'année 6, la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est toujours **négative**<sup>1</sup> (- 45 %).
- Le souscripteur subit, dans ce scénario, **une perte à hauteur de 45 % de son capital initial.**
- Le souscripteur ne récupère donc que **55 % de son capital.**

1. Par rapport à sa date d'évaluation initiale (arrêtée au 23 juillet 2010)

Les données fournies dans ces illustrations sont hors fiscalité applicable et hors frais liés aux contrats Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

**Elles ne préjugent en rien de résultats futurs** et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Crédit Agricole CIB FS.

# En exclusivité sur [www.hedios-vie.com](http://www.hedios-vie.com)

Enveloppe limitée<sup>1</sup> - Souscription avant le 9 juillet 2010

## AVANTAGES

- Un mécanisme de remboursement anticipé est activé à l'issue des années 2 ou 4 si la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, depuis la date d'évaluation initiale, est positive ou nulle. Le souscripteur reçoit alors l'intégralité du capital initial et un gain de 10 % pour chaque année écoulée depuis l'origine.
- Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé en années 2 ou 4 et si la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, depuis la date d'évaluation initiale, est positive ou nulle, le souscripteur reçoit alors l'intégralité du capital initial et un gain de 60 %.
- A l'échéance, Hedios Rendement 2 protège le capital initial jusqu'à une baisse de 40 % de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, par rapport à la date d'évaluation initiale.
- Pendant la période de commercialisation, les versements effectués sur Hedios Rendement 2 sont rémunérés à 3,50 % par an sur un fonds Euro d'attente, et ce jusqu'à la date d'émission fixée au 23 juillet 2010.

## INCONVENIENTS

- Le souscripteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé et si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> termine en baisse de plus de 40 % à la date d'évaluation finale (25 juillet 2016), le souscripteur subit une perte en capital à l'échéance.
- La protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls souscripteurs ayant investi avant le 9 juillet 2010 et conservant l'instrument financier jusqu'au 8 août 2016. En cas de sortie du support avant l'échéance, celle-ci se fera aux conditions de marché alors en vigueur.
- Le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> du fait du mécanisme de plafonnement, en cas de remboursement anticipé ou lors du remboursement à l'échéance.
- Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut être de 2, 4 ou 6 ans sauf s'il décide d'arbitrer. Un remboursement anticipé est activable à l'issue de chacune des années 2 et 4.
- Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.

## AVERTISSEMENT

- L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après "l'Instrument Financier") est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou du contrat de capitalisation (ci-après le "Contrat"). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat.
- Cette brochure ne constitue pas une offre de souscription au Contrat. Les conditions de souscription dudit Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant Note d'Information. Lors de l'investissement sur l'instrument financier représentatif d'une unité de compte du contrat, les souscripteurs doivent être conscients d'encourir, le cas échéant, le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leur investissement.
- Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent, qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.
- La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- L'assureur du Contrat ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- L'Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, ainsi que ses marques, sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, détenue par les sociétés Deutsche Börse AG et SIX Group AG (les "Concédants") et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

## PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

**Type**  
Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance

**Emetteur**  
Crédit Agricole CIB FS

**Devise**  
Euro

**Code ISIN**  
FR0010893651

**Sous-jacent**  
Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>

**Date d'évaluation initiale**  
23 juillet 2010

**Date d'échéance**  
8 août 2016

**Valeur nominale**  
1 coupure = 1.000 €

**Prix d'émission**  
100 % de la coupure

**Dates d'évaluation intermédiaires**  
23 juillet 2012, 23 juillet 2014

**Date d'évaluation finale**  
25 juillet 2016

**Période de commercialisation**  
Les ordres doivent être transmis entre le 26 mai 2010 et le 9 juillet 2010.

**Dates de remboursement anticipé**  
6 août 2012, 6 août 2014

**Marché secondaire**  
Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché.

**Éligibilité**  
Contrats d'assurance vie ou de capitalisation

**Commission de souscription**  
Néant

**Règlement / Livraison**  
Euroclear France

## HEDIOS PATRIMOINE

SAS au capital entièrement libéré de 1.000.000 € - 7, rue de la Bourse 75002 Paris - Tel +33 (0) 1 53 45 98 00 - Fax +33 (0) 1 58 62 20 00 - [contact@hedios.com](mailto:contact@hedios.com)  
Société de Courtage en Assurances enregistrée à l'ORIAS N° 07 005 142 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

1. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Rendement 2 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 9 juillet 2010.